

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023

Convocation en date du 25 janvier 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2023012

**Objet : Trop perçu titres
restaurant alloués au CIEL**

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan
GINDRE - Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE - Max ORSET –
Paul VERNAY

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON

3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -
Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN

CCV : Guy DUPUIT

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Bernard GUERS pouvoir Hélène BROUSSE

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Gérard BRANCHY – Sonia
PERI pouvoir à Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés :

CCPA : André MOINGEON

RAPC : Frédéric MONGHAL

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

CCRAPC : Frédéric MONGHAL

HBA : Alain AUBOEUF

Mme Brousse, Vice-présidente marchés – affaires administratives rappelle que :

L'organisme en charge de l'établissement des titres restaurant de la collectivité reverse chaque année le montant des titres restaurant non consommés dans l'année précédente.

Ce montant est versé à Organom qui doit le reverser à un Comité d'actions sociales.

Il y a lieu de désigner le bénéficiaire.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de reverser le montant des titres non consommés au Comité d'initiative pour l'entraide et de loisirs (Ciel) à destination des agents d'Organom pour un montant de 115.40€.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

